



**Communiqué des élus FSU, CGT, FO, SUD Education, UNEF et Parole Etudiante**

**Pour le retrait des projets d'arrêtés Licence et Cadre national des formations**

Paris le 22 juin 2018

Les organisations syndicales et organisations étudiantes ont réclamaré avec insistance le texte de l'arrêté licence et celui du cadre national des formations depuis plusieurs mois. Et c'est finalement le mardi 19 juin que les projets de textes ont été envoyés aux membres du Comité de suivi de la licence, du master et du doctorat (CSLMD) pour une séance de travail vendredi 22 juin, avant présentation pour avis au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNERES) du 9 juillet.

Le calendrier de travail imposé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ne permet pas aux principaux concernés, la communauté de l'ESR, personnels et étudiants, de prendre connaissance de ces textes. Il doit être revu.

Les projets d'arrêtés licence contiennent de nombreux points régressifs : remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants-chercheurs (EC), remise en cause du cadre national des diplômes par d'innombrables assouplissements, « expérimentations », et décisions laissées à l'appréciation des établissements, remise en cause de la compensation, possibilité de suppression de la 2<sup>e</sup> session, assouplissement des 1 500 heures minimales de cours en présentiel, ce qui amènerait des remises en cause du service des enseignants et de leurs statuts, extension des blocs de compétences, remise en cause des disciplines et de l'accès de droit en master par la dérégulation du contenu et des cursus de licence, mise en place d'une logique de certifications coûteuses à tout étage...

Le MESRI vise ainsi à accentuer la concurrence entre établissements diversement dotés et à renforcer les logiques de marché au détriment de celles de service public.

En conséquence, les organisations demandent :

- le retrait du projet actuel ;
- l'ouverture de réelles négociations sur le contenu des arrêtés ;
- un véritable cadre national des contenus, des modalités et de la répartition des volumes horaires de formation ;
- le maintien du plancher des 1 500 heures minimales de formation en présentiel ;
- le rejet de la logique des blocs de compétences ;
- le maintien des droits étudiants identiques sur tout le territoire (compensation, 2<sup>e</sup> session... ) ;
- un plan pluriannuel de recrutement de fonctionnaires et la programmation de constructions, rénovations et équipements.

SNESUP-FSU, CGT FERC Sup et SNTRS CGT, FO ESR et SupAutonome FO, SUD-éducation, PDE, UNEF

# Communiqué des élus FSU, CGT, FO, SUD Education, UNEF et Parole Etudiante Comité de suivi Licence Master Doctorat

mercredi 27 juin 2018, par [Bariaud](#)



**Communiqué des élus FSU, CGT, FO, et UNEF au Comité de suivi Licence Master Doctorat**

**Pour le retrait des projets d'arrêtés Licence et Cadre national des formations**

Paris le 22 juin 2018

Les organisations syndicales et organisations étudiantes ont réclamaré avec insistance le texte de l'arrêté licence et celui du cadre national des formations depuis plusieurs mois. Et c'est finalement le mardi 19 juin que les projets de textes ont été envoyés aux membres du Comité de suivi de la licence, du master et du doctorat (CSLMD) pour une séance de travail vendredi 22 juin, avant présentation pour avis au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNERES) du 9 juillet.

Le calendrier de travail imposé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ne permet pas aux principaux concernés, la communauté de l'ESR, personnels et étudiants, de prendre connaissance de ces textes. Il doit être revu.

Les projets d'arrêtés licence contiennent de nombreux points régressifs : remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants-chercheurs (EC), remise en cause du cadre national des diplômes par d'innombrables assouplissements, « expérimentations », et décisions laissées à l'appréciation des établissements, remise en cause de la compensation, possibilité de suppression de la 2<sup>e</sup> session, assouplissement des 1 500 heures minimales de cours en présentiel, ce qui amènerait des remises en cause du service des enseignants et de leurs statuts, extension des blocs de compétences, remise en cause des disciplines et de l'accès de droit en master par la dérégulation du contenu et des cursus de licence, mise en place d'une logique de certifications coûteuses à tout étage...

Le MESRI vise ainsi à accentuer la concurrence entre établissements diversement dotés et à renforcer les logiques de marché au détriment de celles de service public.

En conséquence, les organisations demandent :

- le retrait du projet actuel ;
- l'ouverture de réelles négociations sur le contenu des arrêtés ;
- un véritable cadre national des contenus, des modalités et de la répartition des volumes horaires de formation ;
- le maintien du plancher des 1 500 heures minimales de formation en présentiel ;
- le rejet de la logique des blocs de compétences ;
- le maintien des droits étudiants identiques sur tout le territoire (compensation, 2<sup>e</sup> session... ) ;
- un plan pluriannuel de recrutement de fonctionnaires et la programmation de constructions, rénovations et équipements.

SNESUP-FSU, CGT FERC Sup et SNTRS CGT, FO ESR et SupAutonome FO, SUD-éducation, PDE, UNEF

## Pour le retrait des projets d'arrêtés Licence et Cadre national des formations

Les organisations syndicales et organisations étudiantes ont réclamaré avec insistance le texte de l'arrêté licence et celui du cadre national des formations depuis plusieurs mois. Et c'est finalement le mardi 19

juin que les projets de textes ont été envoyés aux membres du Comité de suivi de la licence, du master et du doctorat (CSLMD) pour une séance de travail vendredi 22 juin, avant présentation pour avis au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) du 9 juillet.

Le calendrier de travail imposé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ne permet pas aux principaux concernés, la communauté de l'ESR, personnels et étudiants, de prendre connaissance de ces textes. Il doit être revu.

Les projets d'arrêté licence contiennent de nombreux points régressifs : remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants-chercheurs (EC), remise en cause du cadre national des diplômes par d'innombrables assouplissements, « expérimentations », et décisions laissées à l'appréciation des établissements, remise en cause de la compensation, possibilité de suppression de la 2e session, assouplissement des 1 500 heures minimales de cours en présentiel, ce qui amènerait des remises en cause du service des enseignants et de leurs statuts, extension des blocs de compétences, remise en cause des disciplines et de l'accès de droit en master par la dérégulation du contenu et des cursus de licence, mise en place d'une logique de certifications coûteuses à tout étage...

Le MESRI vise ainsi à accentuer la concurrence entre établissements diversement dotés et à renforcer les logiques de marché au détriment de celles de service public.

En conséquence, les organisations demandent :

- le retrait du projet actuel ;
- l'ouverture de réelles négociations sur le contenu des arrêtés ;
- un véritable cadre national des contenus, des modalités et de la répartition des volumes horaires de formation ;
- le maintien du plancher des 1 500 heures minimales de formation en présentiel ;
- le rejet de la logique des blocs de compétences ;
- le maintien des droits étudiants identiques sur tout le territoire (compensation, 2e session...) ;
- un plan pluriannuel de recrutement de fonctionnaires et la programmation de constructions, rénovations et équipements.

Paris le 22 juin 2018

## AVIS DU COMITE DE SUIVI L.M.D.

### ARRETES RELATIFS AU DIPLOME NATIONAL DE LICENCE ET FIXANT LE CADRE NATIONAL DES FORMATIONS

#### Préambule

La réunion du CSLMD du 22 juin a débuté par une présentation des projets d'arrêté par Mme Sophie Barthez, conseillère formation de la ministre, suivie d'échanges.

A l'issue de cette présentation, des organisations représentées au CSLMD (SNESUP-FSU, CGT FEREC Sup et SNTRS CGT, FO ESR et SupAutonome FO, SUD-éducation, UNEF) ont lu une motion demandant le retrait du projet actuel (qui est annexée à ce document) et ont quitté la réunion.

Les autres organisations présentes (CPU, CFE-CDC, CDEFI, CDUL, ADIUT, UNSA-Recherche, FAGE, SUP Recherche, SNPDEN - UNSA, La Courtois, PDE) ont poursuivi les débats et font collectivement une série de recommandations et de propositions d'amendements, qui sont synthétisées ci-après.

#### Remarques générales

Les deux projets d'arrêtés définissent un cadre pour proposer des « dispositifs pédagogiques qui permettent de prendre en compte les profils diversifiés des étudiants ainsi que leurs objectifs académiques et professionnels ». Ce cadre porte sur l'accès à la licence, les rythmes et les modalités d'enseignement, le suivi personnalisé des étudiants, les modalités d'évaluation des acquis des étudiants, la professionnalisation.

Une plus grande autonomie pédagogique est donnée aux établissements, dans le cadre de leur accréditation et d'évaluations, interne et externe, des formations, dont les objectifs principaux sont précisés.

#### Sur la méthode de travail,

Les projets d'arrêté sont parvenus au CSLMD le mardi 19 juin, ce qui a laissé un délai très court aux membres du comité pour en prendre connaissance et préparer la réunion du 22 juin.

Cependant, le sujet avait déjà été approfondi, lors de précédentes séances, par le CSLMD (12/01, 09/02 et 9/04) et les projets d'arrêtés qui sont parvenus au CSLMD sont cohérents avec l'ensemble des annonces de la ministre et des travaux précédents du CSLMD ou des groupes de travail de la concertation sociale sur la licence.

Les projets d'arrêtés prennent en compte la plupart des recommandations du CSLMD émises dans les avis du 12/01, sur la réforme du 1<sup>er</sup> cycle, et du 09/02, sur les référentiels et blocs de compétences. On retrouve également l'ensemble des sujets abordés lors de la séance du